

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 15 fr. Trois mois... 8 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co., Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 20 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES.

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co., Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT:

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807;

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1854; puis de 1855 à 1858;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels La Saumuroise, de 1854 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1861;

Conseiller général en 1869;

Vice-président du Conseil général en 1871, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

Nous lisons dans le Journal de Paris:

On nous dit que la candidature de M. Bruas dans le Maine-et-Loire fait de très-grands progrès, et que les chances de l'honorable vice-président du conseil général augmentent tous les jours.

Nous n'en sommes nullement surpris. Nous n'avons jamais douté du bon sens des électeurs de ce département. La candidature de l'honorable M. Bruas est la seule qui soit véritablement en situation; son programme politique est le seul qui soit une garantie du maintien de l'ordre et de la tranquillité.

M. Bruas déclare nettement qu'il ne connaît qu'il ne veut connaître que le gouvernement issu du vote du 20 novembre, que c'est celui-là qu'il soutiendra et défendra, celui-là seul et pas un autre. Voilà qui est clair, précis, et ne laisse place à aucun doute. Jusqu'en 1860, M. Bruas n'admet pas que,

quoi qu'il arrive, il puisse être rien changé à l'ordre de choses existant.

M. Bruas n'est pas seulement mac-mahonien, il est mac-mahonien et septennaliste. Il veut que la France jouisse de sept années de repos ininterrompu; il ne permettra pas, durant ce laps de temps, qu'on vienne sous aucun prétexte agiter le pays et lui proposer une autre forme de gouvernement.

Il est tout naturel que les sages et honnêtes populations de Maine-et-Loire accueillent favorablement ce langage. Il ne peut être que de tout point conforme à leur sentiment. Que veut la France? La paix, la paix, et encore la paix. Elle ne demande pas autre chose, certaine que le reste ne se fera pas longtemps attendre, dès qu'elle possédera ce premier bien. M. Bruas ne promet pas à ses électeurs de les enrichir de nouveau du jour au lendemain; il ne sait point faire de miracles. Mais il s'engage à ne point laisser troubler la paix publique, pendant sept ans, pour quelque cause que ce soit. Sept ans, c'est quelque chose, au temps où nous vivons.

Ni M. Maillé, le candidat républicain, ni M. Berger, le candidat bonapartiste, n'expriment à cet égard avec autant de netteté. On sent qu'ils se font violence pour reconnaître le Septennat.

Ils ne se posent pas en adversaires du gouvernement, cela va sans dire. Leur attitude est suffisamment correcte. Ce ne sont pas des irréconciliables, comme on disait il y a quelques années, et dans leurs circulaires, ils prononcent même plusieurs fois le nom du maréchal. Mais leur adhésion est pleine de réserves. Ni l'un ni l'autre, sans doute, ne refusent leur concours au maréchal, mais ils y mettent de telles conditions, à ce concours, qu'il devient à peu près illusoire. M. Maillé soutiendra le gouvernement si le maréchal consent à prêter la main à l'établissement définitif de la République. M. Berger sera le plus ferme appui du maréchal, si le gouvernement laisse les bonapartistes faire de la propagande en faveur d'une restauration impériale.

Autrement dit, M. Maillé et M. Berger reconnaissent le Septennat parce qu'il existe; mais ils espèrent bien l'un et l'autre être en mesure de lui substituer le plus tôt possible un autre gouvernement plus conforme à leurs vœux intimes. Il est évident, en tous cas, qu'aucun des deux ne tient à ce que M. le maréchal de Mac-Mahon reste sept ans chef du pouvoir exécutif.

Etant donnée cette situation, personne ne s'étonnera que les électeurs du département de Maine-et-Loire préfèrent de beaucoup M. Bruas à MM. Maillé et Berger.

Paul GUILLEBERT.

Nous avons dit contre l'abstention tout ce qu'il est possible de dire avec la raison et le patriotisme; nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement de ceux qui persistent dans ce dessein funeste. Heureusement que le nombre en est si petit, qu'il devient superflu de recommencer la discussion avec eux. Leur influence sera fort médiocre; car, s'il est une chose que nos populations ne comprennent pas, c'est l'abstention systématique, l'abstention pratiquée avec discipline, comme tactique de parti.

A chaque élection, il y a toujours beaucoup trop d'abstentions. La maladie, les absences, la paresse, l'insouciance habituelle suffisent à les expliquer d'ordinaire; ce sont, pour ainsi parler, des abstentions in-

conscientes; mais l'abstention consciente, calculée, voulue à titre de manifestation politique, c'est là un phénomène extrêmement rare et que ne comportent guère les mœurs du suffrage universel tel que nous le voyons à l'œuvre.

Nous n'espérons pas que les 450,000 électeurs de Maine-et-Loire prennent part au scrutin du 13 septembre; il ne nous étonnerait pas même qu'il y eût moins de votants qu'en 1871, car les circonstances peuvent, pour quelques-uns, ne pas paraître aussi pressantes.

Mais nous connaissons trop l'esprit net et avisé de l'électeur angevin pour admettre un seul instant qu'il s'abstienne uniquement pour s'abstenir, au risque de faire le jeu certain de ceux qu'il considère comme les ennemis de son repos et de ses intérêts. Ce n'est pas à lui qu'on fera croire que l'action courageuse consiste à se croiser les bras devant l'ennemi, et que pour mieux assurer la paix il faut laisser le champ libre à l'audace des partis.

L'électeur angevin votera; il a confiance dans le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, et il se croirait coupable ou fou, si, comme dit avec désinvolture l'Espérance du Peuple, il laissait passer l'impérialiste ou le radical pour donner une leçon aux amis du ministère. Les leçons de ce genre ne sont dommageables que pour celui qui les donne, et la mesquine satisfaction que l'on y cherche ne peut atténuer l'effroyable responsabilité que l'on encoure.

« Laisser passer l'impérialiste ou le radical » c'est livrer la France aux aventures et aux aventuriers. Quand l'abstention doit avoir de telles conséquences, on ne peut pas s'abstenir sans abdiquer volontairement le rôle et le devoir d'un conservateur. J. A.

La circulaire de M. Berger aux électeurs de Maine-et-Loire nous a d'ailleurs éclairés sur la nature du concours que ce candidat prêterait au maréchal, s'il était élu. On se rappelle les paroles prononcées à la dernière séance de la commission de permanence, par un ministre du maréchal de Mac-Mahon. Interrogé sur cette circulaire, l'honorable M. de Chabaud-Latour a répondu: « Je l'ai trouvée très-blâmable, et, si c'eût été un article de journal, je l'aurais déféré aux tribunaux. Ce qui m'a arrêté, c'est que le signataire était un candidat. » Et le ministre ajoute qu'il la considère comme un véritable « excès. » Et il insiste fortement sur ce point qu'un scrupule de liberté électorale l'a seul empêché de frapper.

Ainsi M. Berger se déclare partisan du maréchal, et son premier acte est un acte d'hostilité, pour ne pas dire une déclaration de guerre au gouvernement du maréchal.

Nous pouvons en dire autant de M. Maillé. Son attitude est peut-être plus correcte, mais les commentaires de la presse républicaine et radicale donnent à sa candidature sa véritable signification. Tout récemment, le Siècle le représentait comme la personnification des libertés municipales. Il fallait nommer M. Maillé, parce que M. Maillé, maire d'Angers sous M. Thiers, avait été révoqué par le gouvernement du maréchal. On en faisait la seconde édition d'un Barodet revu et raccourci, mais suffisant pour des électeurs de province.

L'élection radicale dans Maine-et-Loire ne marche pas toute seule. Une seconde tentative de souscription vient d'être tentée

par les frères et amis pour chauffer la candidature de M. Maillé, laquelle ne paraît pas présenter les chances de succès tant prônées par les radicaux.

Ce candidat, qui a échoué il y a six mois au tribunal de commerce d'Angers, ne sera vraisemblablement pas réélu au Conseil général. La plupart des électeurs le repoussent pour son incapacité.

SEPTENNALISTE ET RÉPUBLICAIN.

Nous lisons dans le Journal de Paris:

« On croirait tenir un journal écrit à Honolulu pour des Hawaïens ignorants des affaires de France, en lisant, dans le Journal des Débats, ces lignes étranges: « Les républicains, presque seuls aujourd'hui, soutiennent la loi du 20 novembre. » Juste ciel! que feraient les républicains, s'ils combattaient la loi du 20 novembre, qui, on le sait, institue le septennat de M. le maréchal de Mac-Mahon? Nous les avons vus jusqu'à la dernière minute de la session parlementaire voter unanimement contre tous les projets, même les plus étrangers à la politique, présentés par le gouvernement. Leur opposition n'a pas désarmé sur un iota... »

« Un ami, un conseiller du Journal des Débats, M. Léon de Maleville, a abdiqué, au nom des chefs du centre gauche, entre les mains de M. Gambetta, en haine de cette loi du 20 novembre. Le Journal des Débats, lui-même, combat en ce moment un candidat qui se présente en Maine-et-Loire pour soutenir uniquement la loi du 20 novembre. »

« Qui, parmi les républicains, soutient le gouvernement? Où et quand? »

« Si le Journal des Débats disait vrai, M. le maréchal de Mac-Mahon compterait 500 voix à l'Assemblée. Il n'aurait contre lui que 400 radicaux, 40 membres de l'extrême droite et 45 bonapartistes. Il s'appuierait sur la majorité la plus solide qu'il soit permis de rêver dans les temps où nous sommes. Toute inquiétude se dissiperait. Le pays jouirait d'un calme parfait. M. Hovius doublerait sa fortune. Nous entrerais dans une ère de paix et de prospérité que rien, si ce n'est la situation de l'Europe qui domine les partis, les programmes et les États, ne pourrait troubler. »

« Mais les républicains persistent dans leur hostilité. Ils restent hommes d'opposition, parce que leur tempérament inquiet et leur esprit chimérique les rendent incapables de devenir hommes de gouvernement. Ils sacrifient tout à leurs rancunes et à leur phraséologie. Ils veulent le pouvoir et la République, dût la France en périr. Libre à eux! Mais par quelle impudence ou par quelle légèreté vient-on dire que les républicains seuls soutiennent M. le maréchal de Mac-Mahon, alors qu'ils sont unanimes à saper son pouvoir? »

Bulletin politique.

LA RECONNAISSANCE DU GOUVERNEMENT DE SERRANO.

La reconnaissance et l'intervention, c'est absolument la même chose, disions-nous dès le début de la nouvelle entreprise prussienne. Nous sommes trop justifiés, les faits confirment nos prévisions plus tôt que nous ne l'eussions imaginé: les croiseurs prussiens ont déjà envoyé des obus aux carlistes, et les troupes françaises ont tiré sur eux.

Mais, va-t-on répondre, les carlistes ont, les premiers, tiré sur les « coquilles de noix » de S. M. l'empereur d'Allemagne, comme s'exprimait, en termes bien peu respectueux, le *Vaterland*, et sur la frontière orientale, ils se sont engagés dans ce fameux chemin neutre où les républicains, puisqu'il est neutre, ont seuls le droit de paraître.

Oh ! nous savions bien que les Prussiens allaient se mettre tout de suite en quête d'une provocation. Les carlistes ne semblaient pas disposés à leur fournir l'occasion cherchée, mais de quoi n'est pas capable le génie inventif des politiques berlinois !

Il y a quelques jours, disait l'*Univers* de lundi, « M. le général de Castilla nous adressait de Bayonne le résumé d'une conversation tenue par deux alphonstistes, et d'après laquelle des soldats républicains déguisés en carlistes devaient tirer sur les corvettes allemandes et motiver ainsi une intervention de la Prusse en Espagne. »

Il est très-probable que ce programme a été exécuté. C'est une infamie ; mais qu'il y en ait une de plus ou de moins, qu'est-ce que cela peut faire ? L'important était d'imputer aux carlistes la provocation. Les républicains de Paris vont mêler leurs applaudissements à ceux de leurs bons amis de Berlin comme de Madrid, et pour se manifester moins bruyamment, la satisfaction des alphonso-montpensieristes d'Espagne et de France ne sera pas moindre. La défaite du carlisme avant tout, parce que le carlisme c'est la légitimité et c'est le catholicisme ! Si la Prusse doit contribuer à faire obstacle à son triomphe final, que la Prusse soit bénie.

D'ailleurs, nous sommes ses alliés en Espagne. Elle a voulu intervenir contre nous, elle a organisé contre nous cette machination de la reconnaissance à laquelle la Russie a seule refusé de s'associer, il est vrai, mais comme nous nous sommes gracieusement prêtés à l'accomplissement de ses vœux, nous voilà liés, et il faudra bien la suivre jusqu'au bout.

C'est déjà fait. Pendant que « d'après des avis de Saint-Sébastien, » reproduits par l'Agence Havas, les corvettes prussiennes saluaient sur la côte de Biscaye les carlistes à coups de canon, du côté de Livia, toujours d'après l'Agence Havas, des troupes françaises tiraient sur les carlistes.

Aussi, pourquoi s'aventuraient-ils sur ce chemin, déclaré neutre par le traité en vertu duquel la Cerdagne a été cédée à la France ?

Cessons de discuter. Mais si nous ne discutons plus, il convient du moins de caractériser l'acte que viennent d'accomplir nos gouvernants. Il consomme l'abaissement moral de la France, en attendant les conséquences désastreuses qu'il doit amener au point de vue pratique, et il restera comme l'un des faits les plus affligeants de notre histoire contemporaine.

Chronique générale.

L'élection partielle qui va avoir lieu dimanche prochain et la perspective des élections générales commencent à préoccuper les journaux de tous les partis.

Le *Bien public* jette les hauts cris contre le parti bonapartiste qu'il trouve le plus remuant, le plus enfiévré, et déclare le plus audacieux et le plus provocateur.

« Nous aurons bientôt occasion de faire connaître à nos lecteurs les étranges agissements auxquels se livre, dans un département voisin de Paris, ce parti flétri par l'Assemblée nationale. Il ne craint pas d'affirmer que l'Empire est à nos portes, qu'au premier jour les aigles vont de nouveau voler ; il ne se contente pas d'afficher avec effronterie ses espérances séditieuses ; il ose proférer des menaces contre ceux qui ont l'honneur de ne pas les partager ; le jour n'est pas loin, si la loi ne met un frein aux audaces des aventuriers du bas empire, où le septennat aura tout à craindre de leurs entreprises. »

Le *Temps* revient à ce sujet sur la note de l'Agence Havas qui laisse supposer au gouvernement l'intention de convoquer les électeurs le 18 octobre et le 9 novembre prochains.

« Pourquoi faire ces élections en deux fois ? Pourquoi ne pas convoquer en même

temps les collèges électoraux des départements où le délai légal de six mois ne sera pas encore expiré à la rentrée ? La loi oblige le gouvernement à convoquer les électeurs six mois au plus tard après la vacance déclarée d'un siège à la Chambre, mais elle ne dit pas qu'on attendra six mois pour faire cette convocation. Elle détermine la durée maximum du délai, mais elle ne prescrit aucun minimum, elle permet même au gouvernement de rendre le décret de convocation aussitôt la vacance déclarée. Ainsi, le gouvernement n'a aucun motif puisé dans la législation pour ne pas faire faire le même jour toutes les élections qui doivent précéder la rentrée des vacances, et pour ne pas y joindre les élections qui doivent suivre cette rentrée. Aurait-il une raison politique ? »

D'après le *Temps*, chaque élection partielle est, pour les électeurs, l'occasion de se prononcer sur la forme du gouvernement :

« Le gouvernement et ses organes répètent tous les jours que la France a maintenant besoin de repos, que l'agitation politique lui est contraire. Que le gouvernement lui épargne donc l'agitation permanente qui naît des élections individuelles. »

La France gourmande vertement le parti royaliste, qu'elle accuse d'abdiquer par la déclaration de l'*Etoile* d'Angers.

« Les feuilles royalistes ont beau dire : Désertir la lutte électorale dans Maine-et-Loire, c'est abdiquer. Tous les prétextes dont elles essaient de colorer cette désertion ne sauraient donner le change à l'opinion publique. »

Quoi qu'en aient dit les journaux allemands, quelques espérances qu'aient conçues les Italiens, S. M. l'empereur d'Allemagne n'ira pas à Rome braver par sa présence le Saint-Père dont il persécute les fidèles.

Le roi Victor-Emmanuel, qui répudie tous les excès et résiste à toute accentuation de la politique antireligieuse, n'a pas fait assez d'efforts pour attirer son allié impérial, n'a pas donné assez de gages de son ferme désir de déraciner le catholicisme, pour que le kaiser allemand ait cru pouvoir se risquer.

Un refroidissement assez grand est survenu dans les relations de l'Allemagne et de l'Italie, depuis un an. Le chancelier de l'Allemagne fait des tentatives pour entraîner l'Italie à sa suite contre le catholicisme et contre la France. On sait qu'il y a six mois l'attitude de Victor-Emmanuel a arrêté l'Allemagne, prête à nous chercher querelle.

Il y a donc de nombreuses raisons pour que l'empereur Guillaume reste à Berlin et n'aille pas à Rome.

Pendant que toute la presse allemande est occupée à fêter l'anniversaire de Sedan, le *Times* éditte à ce sujet un article dont nous sommes heureux de louer l'esprit. L'organe de la Cité, après avoir reconnu que les Allemands devraient, en cette circonstance, s'abstenir de démonstrations par trop bruyantes, ajoute :

« L'Europe tout entière, la France surtout, regardent ce qui se passe, aujourd'hui, à Berlin. Les Français ne peuvent prétendre faire oublier leur défaite. Mais le vainqueur a dû, pendant son séjour sur le sol envahi, apprendre à respecter un ennemi respectable après l'échec subi avec tant de calme et de patience. Dès le jour où le traité de paix fut signé, la nation tint à honneur de remplir les engagements consentis. Bien que politiquement désorganisée, elle a vu tous les partis s'unir dans un effort commun afin de payer l'indemnité imposée par la Prusse, retrouver son action industrielle et son influence nationale. Cette résignation et cette loyauté ont trouvé leur récompense. Le paiement de l'indemnité a été avancé, l'occupation étrangère a cessé et le pays s'est trouvé maître de ses destinées. La manière avec laquelle le désastre a été réparé est plus extraordinaire que le désastre lui-même. Les Allemands doivent tenir à honneur de ne point épuiser cette noble résignation. La France reste toujours grande. Les événements accomplis ont dû lui faire comprendre combien était fautive sa position d'autrefois. Elle touche la réalité. Elle a devant elle une belle carrière. »

Le général Cabrera va, dit-on, tenter un procès à M. Vapereau.

Le *Dictionnaire des contemporains* contient, en effet, une biographie du héros espagnol, qui présente tous les caractères de la diffamation.

Le général Cabrera y est représenté comme une sorte d'aventurier peu scrupuleux, pour qui la guerre civile ne fut qu'un moyen de fortune, une heureuse spéculation.

Or, il n'est pas un Espagnol, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne rende justice à la haute probité, au désintéressement absolu de l'illustre comte de Morella.

Au début de la guerre carliste, Cabrera possédait quelque bien. Après la trahison de Marotto, il rentra en France sans ressources, n'emportant avec lui que son épée et son grand renom.

Il avait tout sacrifié à la cause qu'il servit avec tant d'honneur et d'abnégation, jusqu'à ses plus chères affections, car tandis qu'il combattait pour son roi, les christinos assassinaient sa mère.

Il quitta l'Espagne criblé de blessures, presque mourant, et ne sachant où trouver un abri permanent.

Aujourd'hui Cabrera est riche, par son mariage avec miss Richard, qui lui a apporté en dot une très-grande fortune.

LE 4 SEPTEMBRE RÉPUBLICAIN.

Nous avons dit déjà que les radicaux avaient fêté l'anniversaire du 4 septembre, à leur façon ordinaire, en trinquant et troublant la tranquillité publique, et que des désordres assez sérieux avaient éclaté dans plusieurs localités. Voici de nouveaux détails sur ces regrettables incidents.

On lit dans la *Décentralisation* de Lyon :

« Le bon ordre, dont nous avons constaté l'existence à Lyon dans la première partie de la journée du 4, ne s'est pas maintenu partout ; il a été troublé le soir dans l'un des quartiers de la ville.

« Des arrestations nombreuses ont été faites à la Croix-Rousse ; les unes ont été motivées par des insultes aux agents ; les autres, pour cause d'atroupement ou refus d'enlever des fenêtres diverses loques rouges.

« Dans les rues Gigodot, des Gloriettes et d'Ivry, les atroupements étaient des plus considérables (1,200 à 1,500 personnes) ; ils ont été dispersés par les gardiens de la paix qui ont dû prendre leurs pistolets au poing pour écarter la foule qui voulait délivrer les individus arrêtés pour outrages aux agents ou résistance aux ordres de la police.

« A onze heures du soir, un rassemblement de près de quatre cents jeunes gens s'était formé sur le boulevard de la Croix-Rousse pour y vociférer la *Marseillaise*, danser et faire partir des fusées.

« Plusieurs arrestations ont été faites sur ce point. Pendant que les gardiens de la paix se rendaient au poste de la mairie, la foule les a poursuivis de ses huées et des pierres ont été lancées contre eux.

« L'exhibition de quatre drapeaux aux fenêtres de M. Pirodon, conseiller général, avait provoqué des allées et venues de groupes nombreux qui voulaient voir et admirer son courage ; les femmes dominaient dans ces groupes.

« Il y a eu fort peu d'illuminations. « Aux Brotteaux, la rue Cuvier a tenu à se distinguer ; là aussi quelques arrestations ont été effectuées.

« De nombreuses contraventions ont été dressées contre tous ceux qui, au mépris de l'arrêté préfectoral de septembre dernier, interdisant toute manifestation politique, ont illuminé ou déployé des drapeaux à leurs fenêtres. »

On lit dans la *Province de Bordeaux* :

« La journée du 4 septembre s'est assez mal passée à Bordeaux. Politiquement, il y a eu plus de calme sur la place Picard que les années précédentes. Dix-neuf arrestations ont été toutefois opérées sur ce point et aux alentours de la préfecture pour cris, chants ou outrages aux agents, et il a fallu faire usage de quelques cavaliers pour dissiper les rassemblements qui s'étaient formés sur la place de la Comédie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'ÉLECTORAT MUNICIPAL.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux

préfets la circulaire suivante, relative à l'électorat municipal, modifiant les instructions générales du 12 juillet dernier :

« Versailles, 31 août 1874.

« Monsieur le préfet, « La loi du 7 juillet 1874 n'ayant rien innové en ce qui concerne les décisions rendues par les commissions sur les réclamations électorales, le droit de déférer ces décisions au juge de paix appartient non seulement aux personnes qui ont figuré dans l'instance engagée devant les commissions, mais encore à tout électeur de la commune, aux préfets et aux sous-préfets.

« Le délai accordé aux parties pour en appeler est de cinq jours, à partir de la notification. (Décret organique du 2 février 1852, article 24.) Pour les tiers qui n'ont pas figuré dans le débat devant les commissions et auxquels, par conséquent, les décisions de ces commissions ne sont pas notifiées, la loi n'a pas fixé de délai ; la jurisprudence de la cour de cassation avait suppléé à cette lacune en adoptant le délai de 10 jours.

« Mon prédécesseur a reproduit cette indication dans sa circulaire du 12 juillet dernier (p. 10). Mais ce délai de dix jours, que la Cour de cassation avait emprunté à l'art. 5 du décret réglementaire du 2 février 1852 (délai ouvert aux réclamations), a été porté à vingt jours par une jurisprudence plus récente, et qui se fonde sur ce que ce délai ouvert aux réclamations a été lui-même porté de dix à vingt jours. (Cassation : Arrêt du 15 mars 1870, de Cherge.)

« Les tiers, et par conséquent le préfet, lorsqu'il n'a pas été partie dans la première instance, peuvent donc aujourd'hui former utilement appel devant le juge de paix, dans les vingt jours qui suivent la décision des secondes commissions.

« Veuillez, je vous prie, prendre note de cette décision, qui modifie les instructions générales du 12 juillet.

« Recevez, etc.

« Le ministre de l'intérieur,
« Général de CHABAUD LA TOUR. »

AVIS. VOLONTARIAT D'UN AN.

Les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la préfecture de Maine-et-Loire en vue de leur admission au volontariat d'un an (Appel de 1874), commenceront le mardi 15 septembre courant.

Ils auront lieu à Angers, dans une des salles de la préfecture. La première épreuve consistant dans une dictée française faite à tous les candidats réunis, se fera ledit jour 15 septembre à 9 heures du matin.

Le préfet, MERLET.

Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Bellanger, licencié ès-lettres de la Faculté de Paris, est nommé, par Monseigneur l'Evêque, Préfet des Études à l'Institut Saint-Louis.

M. Bodin s'est donné la satisfaction d'écrire la lettre suivante à M. le Sous-Préfet de Saumur :

« Saumur, le 7 septembre 1874.

« Monsieur le Sous-Préfet, « Un fait très-grave s'est passé aujourd'hui. Le nommé Perrault, chargé par la Mairie de distribuer les cartes d'électeur, a pris sur lui de joindre à ces cartes des bulletins de M. Bruas. Il en a ainsi distribué un certain nombre dans la ville, et il en a fait distribuer un plus grand nombre dans la banlieue par le sieur Levron. Nous ignorons qui l'a payé pour faire ce vilain métier ; mais comme nous tenons à ce que vous ne puissiez pas croire que nous faisons de la candidature officielle et que nous patronnons M. Bruas, nous nous empressons de vous dénoncer ce fait, afin que vous fassiez poursuivre, s'il y a lieu, les sieurs Perrault et Levron, et nous rendrons notre lettre publique pour nous disculper vis-à-vis de nos concitoyens.

« Veuillez, Monsieur le Sous-Préfet, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Conseiller municipal délégué,
« BODIN. »

Notre 3^e délégué, membre du comité républicain pour l'arrondissement de Saumur, de par la permission et avec le visa de M. Maillé, est bien bon de croire qu'on l'accusera jamais d'avoir patronné M. Bruas. Craindrait-il que, dans son parti, on ne le soupçonnât de tergiversation ? Et quel autre motif aurait-on donc pour le mettre ainsi en suspicion à si bon marché ?

Le trente-cinquième Concours départemental d'animaux domestiques aura lieu

à Angers, sur le Mail, le dimanche 27 septembre 1874, à neuf heures très-précises du matin.

Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux, pourront les présenter, le dit jour, au lieu indiqué, dès huit heures du matin, pour être enregistrés et classés. Les animaux qui n'auraient pas été présentés avant neuf heures ne seront pas admis.

La Société agricole et industrielle verrait avec plaisir MM. les constructeurs d'instruments d'agriculture venir ajouter à l'importance et à l'utilité du concours par l'exposition, sur le lieu où il se tient, des produits de leur industrie, et, à cet effet, un emplacement convenable leur serait réservé, sur leur demande formelle, à la préfecture, au siège de la Société, jusqu'à la fin de septembre. Plusieurs médailles de bronze leur sont destinées.

M. Emile Marck, directeur du Grand-Théâtre d'Angers, pour la saison 1874-75, arrive à Angers dans le courant de la semaine prochaine.

L'ouverture de la saison aura lieu le 28 septembre.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Les grandes manœuvres d'ensemble du 9^e corps d'armée auront lieu, au camp du Ruchard, du 12 au 17 septembre.

MM. Lichteinstein, capitaine de cavalerie à l'état-major général du ministère de la guerre, et de Montaignac, sous-lieutenant à l'état-major particulier du ministre, ont été délégués pour suivre ces manœuvres, auxquelles prendront part les troupes en garnison dans les départements d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de Maine-et-Loire, de l'Indre et des Deux-Sèvres.

Le détachement du 7^e régiment de cuirassiers en garnison à Niort, composé de 35 officiers et de 350 hommes, arrivera le 14 à l'île-Bouchard, et le 15 au camp.

On nous assure que les politiques libres-penseurs, détenus au pénitencier de Tours, assistent depuis quelque temps avec un recueillement édifiant aux offices religieux et même aux prières qui se font matin et soir dans la prison.

Le grand-duc Constantin, frère de l'empereur de Russie, et sa sœur, la grande-duchesse Marie, arrivés à Paris vendredi dernier, ont passé, dans la nuit de samedi à dimanche, à la gare de Poitiers, se rendant à Biarritz. Ils étaient dans un wagon-salon qui faisait partie du train-poste qui passe à 2 h. 24 du matin.

Nous empruntons à un journal le passage suivant d'une lettre écrite par un agriculteur de la Savoie, qui croit avoir trouvé un remède efficace et pratique contre le phylloxera :

« Tout le monde sait que le chanvre, par son odeur forte, est un insecticide des plus puissants et des mieux constatés. Il est préconisé à juste titre pour détruire la vermine qui infeste les poulaillers : il suffit pour cela de jeter dans le poulailler quelques poignées de chanvre après l'arrachage.

» Mis dans une chambre, il en détourne tous les insectes ; placé sur un tas de blé au grenier, il en chasse tous les charançons.

» Semé à travers des plantes craignant la

dent des pucerons, il les en préserve ; il éloigne les papillons et les chenilles, une seule exception ; c'est le seul ennemi qu'on lui connaisse avec la cuscute.

» On a remarqué qu'il enrayait l'oidium des pommes de terre et détournait presque tous les animaux.

» Voici donc un ennemi connu, ancien, redoutable, à opposer au phylloxera, qui, malgré sa livrée américaine, sera vaincu par son terrible adversaire cosmopolite le chanvre.

» Pour cela, que faut-il faire ?

» Semer au printemps ou en été, dans la vigne infestée, des graines de chanvre préalablement préparées, afin de les rendre le plus propre à une belle et prompt végétation, et pour ce les praliner avec des engrais pulvérulents, issues, sang, chaux, tourteaux, que l'on mélange avec une colle quelconque suffisante pour obtenir l'adhérence du grain à la matière engrais, et quand le chanvre est arrivé à la hauteur de 20, 30 ou 35 centimètres, l'enfouir par un binage en l'accumulant autant que faire se pourra près du pied et des racines du cep. On peut renouveler deux fois cette semence la même année.

» L'odeur du chanvre enfoui tuera ou chassera le phylloxera, comme il tue ou chasse les insectes avec lesquels il est mis en contact.

» Et le chanvre enfoui en vert servira d'un puissant engrais qui remboursera avec usure les frais de semence par l'augmentation des fruits obtenus. »

M^r Poirier, évêque de Roseau (île de la Dominique), est arrivé à Saumur ; il dira sa messe, demain jeudi, à 8 heures, à la chapelle de Notre-Dame des Artilleurs ; le soir, à 4 heures 1/2, salut. On espère que Monseigneur prendra la parole avant le salut.

La rentrée des classes du pensionnat de M^{lle} Bergault est fixée au mardi 15 septembre.

Faits divers.

LES DRAMES DE L'AIR.

A propos du voyage du ballon *Tricolore*, un aéronaute, à qui on parlait de cette affaire, racontait une effrayante histoire :

Il y a de cela une dizaine d'années, un aéronaute, nommé Cauchois, avait annoncé une ascension. Comme Duruof, il avait avec lui sa jeune femme et elle devait partir dans la nacelle, tandis que lui ferait au-dessous des exercices sur un trapèze.

Le ballon partit : tout alla bien d'abord. Le public applaudissait. Suspendu sous la nacelle, Cauchois faisait des tours merveilleux....

Tout à coup, une rafale rabattit le ballon qui descendit avec une vitesse inouïe sur une maison élevée.... puis, il se releva de nouveau.... Au-dessous du trapèze auquel il était attaché, pendait le cadavre sanglant du malheureux aéronaute, broyé à quelques mètres et sous les yeux de sa femme....

Puis l'aérostat repartit.

Le lendemain le ballon s'abattait en Angleterre. La nacelle contenait une femme folle qui embrassait une masse de chair informe et méconnaissable....

Il y aurait une triste série à faire avec les drames de l'air.

La correspondance anglaise de la *Revue britannique* mentionne un intéressant ouvrage qui vient de paraître en Angleterre ; c'est l'histoire du premier régiment de grenadiers de la garde royale, par le général Hamilton. Le correspondant de la *Revue britannique* tire de cet ouvrage une intéressante anecdote que voici :

Le duc de Marlborough faisait une reconnaissance en avant de son camp avec un nombreux état-major, parmi lequel se trouvait le comte de Cadogan. Sans intention apparente, le duc laissa tomber tout-à-coup un de ses gants.

— Cadogan, dit-il, veuillez bien descendre de cheval et ramasser mon gant.

Le comte de Cadogan obéit, et, de retour au camp, le duc ayant renvoyé les officiers de sa suite, fit signe au comte de Cadogan et lui dit :

— Colonel, vous vous souvenez de l'endroit où j'ai laissé tomber mon gant ?

— Parfaitement, mylord duc.

— Eh bien ! je désire y faire établir une batterie et je vous en charge.

— Mylord duc, répond le comte de Cadogan, j'ai déjà donné les premiers ordres à cet effet.

— Vraiment, colonel ! Et comment avez-vous pu deviner mon intention ?

— Mylord duc, je connais trop bien Votre Grâce et je vous sais trop gentleman pour que j'aie pu supposer que vous me feriez descendre de cheval et ramasser votre gant, sans un motif sérieux que vous désiriez tenir secret.

C^{ie} des CHEMINS DE FER des VOSGES.

Capital social : QUATRE MILLIONS.

MONTANT DES SUBVENTIONS

de l'Etat, du département, etc.

3,562,725 FRANCS.

ÉMISSION

AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE

du 27 août 1874, de

10,000 OBLIGATIONS de 500 fr.

Portant intérêt annuel de 15 Francs, Payables par semestre, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet REMBOURSABLES AU PAIR EN 95 ANS, PAR TIRAGES ANNUELS.

PRIX D'ÉMISSION : 220 FR.

(Jouissance du 1^{er} Juillet 1874)

Payables comme suit :

20 fr. en souscrivant.
50 — à la répartition.
50 — le 15 Octobre 1874.
50 — le 15 Novembre 1874.
50 — le 15 Décembre 1874, contre remise du titre définitif.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper le dernier versement, sous bonification de 5 0/0 d'intérêts. En tenant compte de la jouissance du coupon et de la bonification d'intérêt accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs obligations par anticipation, l'obligation des chemins de fer des Vosges ressort net à 218 fr. 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement, représente un placement de 6 f. 85 0/0.

GARANTIES :

La Compagnie exploite actuellement 33 kilom. Elle livrera à l'exploitation en 1876 31 — Sur son capital de 4 millions, il a été versé

2,400,000 fr. ce qui, avec un appel de 400,000 fr. en cours de versement, donne..... 2,800,000 Subventions, 35,667 fr. par kilom. 3,562,725 6,362,725

La recette kilométrique, appartenant à la Compagnie (et au-delà de laquelle elle partage avec le département), est estimée à 12,000 fr., donnant un net de 6,000 fr., soit..... 384,000

Il faut y ajouter le produit moyen net des Magasins généraux d'Épinal, propriété de la Compagnie... 30,000 414,000

Les charges des emprunts faits et à faire absorbant 4,610 fr. par kil., soit. 295,000 Il reste un excédant de.... 119,000

Les Obligations de la C^{ie} des Chemins de fer des Vosges offrent donc les plus sérieuses garanties.

On sait que le réseau de la Compagnie est destiné à relier entre elles les trois villes d'Épinal, Saint-Dié et Remiremont ; le parcours réalisé, par rapport à la ligne de l'Est, une économie de 51 kilomètres entre Épinal et Saint-Dié, de 73 kilomètres entre Saint-Dié et Remiremont.

L'immigration de la grande industrie alsacienne a fait du département des Vosges un centre manufacturier de premier ordre. De nombreux établissements industriels : filatures, teintureries, papeteries, féculeries, scieries, etc., attirés par les grandes forces hydrauliques naturelles des vallées de la Meurthe et de la Moselle, sont venus se grouper dans la région desservie par le chemin de fer.

Les Obligations de la Compagnie des Vosges sont cotées à la Bourse de Paris.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectue à Épinal, au siège de la Compagnie et dans les gares principales de son réseau, et à Paris, chez ses banquiers.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 9 au 12 septembre courant

A ÉPINAL, au siège de la Compagnie, A PARIS

A la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, 2 et 4, rue de la Chaussée-d'Antin ; Et chez MM. LÉVY-BING et C^{ie}, 102, rue Richelieu ; Et aux succursales de MM. LÉVY-BING et C^{ie}, à Nancy, Épinal et Mulhouse.

On peut souscrire par correspondance, en versant dans les succursales de la Banque de France, au crédit des dites maisons de Banque.

Si les demandes dépassent 10,000 titres, la répartition se fera proportionnellement.

Pour la Compagnie :

L'Administrateur délégué : FOURNIER.

Dernières Nouvelles.

La date des élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux paraît définitivement fixée au 4 octobre.

On dément le bruit que la suspension de l'*Univers* ait été réclamée par l'ambassadeur d'Espagne. Cette mesure a été prise spontanément par l'administration française.

Il se confirme que l'ambassade de France à Berne a été offerte à M. le comte d'Harcourt, notre ancien ambassadeur à Londres. HAVAS.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Jean Thuault, employé, de Saumur, et Marie-Louise Gerinthe, sans profession (veuve), de Longué.

Louis Gréau, employé de commerce, et Marie Boisseau, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre-Jean Bellec, employé principal à la Gare, et Armandine-Augustine Maudhuit, sans profession, de Mer (Loir-et-Cher).

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

ÉLECTION A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. BRUAS

Vice-Président du Conseil Général.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(août 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 31. — La Ville de Lyon sous la domination romaine. — Vauban. — Poser pour la vertu. — Le Cormailleur. — Le Vase de Mantoue. — Mœurs villageoises en Suède. — Le *Welwitschia mirabilis*.
N° 32. — Ruines de la mosquée de Hakim-Bianr-Allah, au Caire. — Charles Dickens (suite). — Conférences et lectures publiques. — Perfectibilité. — Le Matin et le Soir. — Mon premier tailleur. — Madame Grivelée. — Avis de Paieul. — Jeton et médaille.
N° 33. — Pic de la Mirandole. — Parabole et apologue. — Avez-vous une belle écriture? — La Cathédrale de Metz. — Un Programme d'enseignement de la physique. — Paresse. — Mon premier tailleur. — La Pêche à la ligne en eau douce (suite).
N° 34. — L'Hirondelle Ariel. — La Calomnie. — Les Ardennes (suite). — Le Dernier des bardes. — Prévention. — La véritable Habilité. — Jacques Primavera, médaille.
N° 35. — Lucas Franchois le Jeune et sa famille. — Conférences et lectures (suite). — Les trois Médecins. — Conseils pour l'établissement d'un observatoire météorologique. — Vases Japonais. — Fragments tirés de Rabelais: Panurge. — Effets de l'éducation. — La Reliure chez soi; Conseils.

Gravures.

N° 31. — Auguste présente aux députés des trois provinces de la Gaule celtique, réunis à Lyon, la

constitution par laquelle ces provinces devront être régies, tableau par Sébastien Cornu. — Le Vase de Mantoue. — Développement du Vase de Mantoue. — Le *Welwitschia mirabilis*.

N° 32. — Ruines de la mosquée de Hakim-Bianr-Allah, au Caire. — Le Matin et le Soir, souvenir d'Alsace, par Ch. Marchal (2 grav.). — Jeton à calculer. — Médaille de Charles VII.

N° 33. — Pic de la Mirandole, sculpture de Villa. — La Cathédrale de Metz (côté du nord). — La Pêche à la ligne en eau douce (fig. 86 à 95).

N° 34. — L'Hirondelle Ariel et son nid. — Les Ardennes: Ancien prieuré de Conques. — Chiny. — Médaille de Jacques Primavera et d'Hélène Nissels, sa femme (cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale).

N° 35. — Lucas Franchois et sa famille, tableau par Lucas Franchois. — Un observatoire météorologique. — Vases japonais (4 grav.). — La Reliure chez soi. (fig. 1, 3, 4).

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalésциère*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne

avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les *Biscuits de Revalésциère* en boîtes: 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésциère chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses. 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDARD, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 SEPTEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	64	55	23	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	895			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	432	50	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	91		35	Crédit Mobilier	321	25	12 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	375		
4 % jouissance 22 septembre.	75	50		Crédit foncier d'Autriche	552	50	3 75	Société autrichienne, j. janv.	723	75	5
5 % Emprunt 1871				Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	100	20	20	Est, jouissance nov.	538	75	1 25	Orléans	298		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	933	75	1 35	Paris-Lyon-Méditerranée	298		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436			Midi, jouissance juillet.	638	75	2 50	Est	297		
— 1865, 4 %	484			Nord, jouissance juillet.	1080		5	Nord	304	75	
— 1869, 3 % t. payé.	310		50	Orléans, jouissance octobre.	890		5	Ouest	294		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	382			Ouest, jouissance juillet, 65.	590		10	Midi	293	75	
Banque de France, j. juillet.	3895			Vendée, 250 fr. p. j. août.	905			Deux-Charentes	275		
Comptoir d'escompte, j. août.	447	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	700			Vendée	267	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465			Société Immobilière, j. janv.	28	75	1 75	Canal de Suez	493	75	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365			C. gén. Transatlantique, j. juill.	352	50	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — — (arrêt à Angers) omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — — express omnibus.
7 — 27 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1875.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Gueule du-Loup, occupée par M^{me} Bonnin,

Comprenant cour, jardin de 4 ares environ et dépendances.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (590)

A VENDRE

1^o UNE MAISON, avec remise, cour et écurie, sise rue du Pavillon, à Saumur;

2^o UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve OUVREARD, rue de Bordeaux, 20, ou à M. BOUTARD, greffier à Saumur. (412)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges, Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rollier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (314)

RÉCOLTE DE VIGNES

Le dimanche 13 septembre 1874, à midi, au lieu dit le Fondis, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, il sera procédé, par le ministère de M. Girault, notaire à Bourgueil, à la vente aux enchères publiques des fruits de 149 rangées de vignes, dépendant de la succession de M^{me} veuve Peltier, situées au Fondis, dans le meilleur crû de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

S'adresser à M. MAUBERT, administrateur de ladite succession, rue du Petit-Mail, 11, à Saumur. (456)

A VENDRE

Par suite de faillite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé,

Situé à Saumur, rue des Capucins,

Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briau deau.

S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). (423)

MAISON

A LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)



NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES (non gastralgiques.) OTALGIES (névralgies de l'oreille.) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient caries.)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONFECTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple: Prix, 4 fr. 50.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chédevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC. (255)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.